

# SEFRI NEWS SBF

Informations du Secrétariat  
d'Etat à la formation, à la  
recherche et à l'innovation SEFRI



Mars 14



Publication du deuxième rapport sur l'éducation en Suisse

Train de mesures visant à consolider la formation professionnelle supérieure

Erasmus+ et Horizon 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

# Table des matières

## Sommaire

▪ Formation professionnelle, éducation générale et hautes écoles	
Le SEFRI adapte son organisation	4
▪ Monitorage de l'éducation	
Publication du deuxième rapport sur l'éducation en Suisse	5
▪ Entretien avec le prof. Stefan Wolter	
«Le rapport sur l'éducation offre une base de réflexion objective et factuelle sur les questions de formation»	6
▪ Année de la formation professionnelle	
Rendre la formation professionnelle plus visible pour le grand public	8
▪ Projet stratégique Formation professionnelle supérieure	
Le SEFRI lance un train de mesures pour consolider la formation professionnelle supérieure	9
▪ Programmes européens Erasmus+ et Horizon 2020	
Solutions transitoires en cours d'élaboration	10

Page de titre:

En Suisse, de plus en plus de personnes sont titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (voir p. 5 l'article relatif à la publication du deuxième rapport sur l'éducation en Suisse). Photo: Université de Lucerne

## «Mobilité de l'esprit»



Chère lectrice, cher lecteur,

Depuis la création des premières universités en Europe, la mobilité dans l'enseignement, la recherche et la science est un fait. Logique et indiscutable, cette mobilité se poursuit à travers toutes les époques; elle est restée une réalité pendant les périodes de guerre, et elle fait fi des barrières linguistiques ou culturelles. Car les talents et les idées, bien moins que les marchandises, ne se laissent arrêter par les frontières ou par d'autres restrictions quelles qu'elles soient.

Les avis divergent manifestement sur la possibilité et la meilleure manière de promouvoir cette «mobilité de l'esprit»: par un dispositif bien organisé, ou au contraire avec le minimum de bureaucratie? En fonction du critère de l'excellence, ou plutôt dans une optique d'équilibre? De manière ouverte, ou davantage réglementée? Quoi qu'il en soit, la Suisse est incontestablement depuis quelque temps déjà une plateforme importante dans le paysage universitaire et scientifique mondial – comme l'attestent les classements universitaires internationaux. Cette position éminente, la Suisse la doit sans doute, en partie au moins, aux instruments d'encouragement de la mobilité, mais en partie aussi, et pour beaucoup, à l'attitude institutionnelle envers la «circulation des cerveaux».

Quel est, fondamentalement, le degré d'ouverture que nous voulons dans le domaine de la formation et de la recherche? Et comment employer les instruments d'encouragement? Voilà sans doute les principales questions auxquelles il faut trouver aujourd'hui une réponse nouvelle, en quelque sorte, puisque des mécanismes bien rôdés, entrés dans les mœurs et qui ont parfaitement fait leurs preuves pour faciliter la circulation en Europe sont remis en question pour les Suisses qui souhaitent se rendre à l'étranger, de même que pour les étrangers potentiellement attirés par le pôle scientifique suisse.

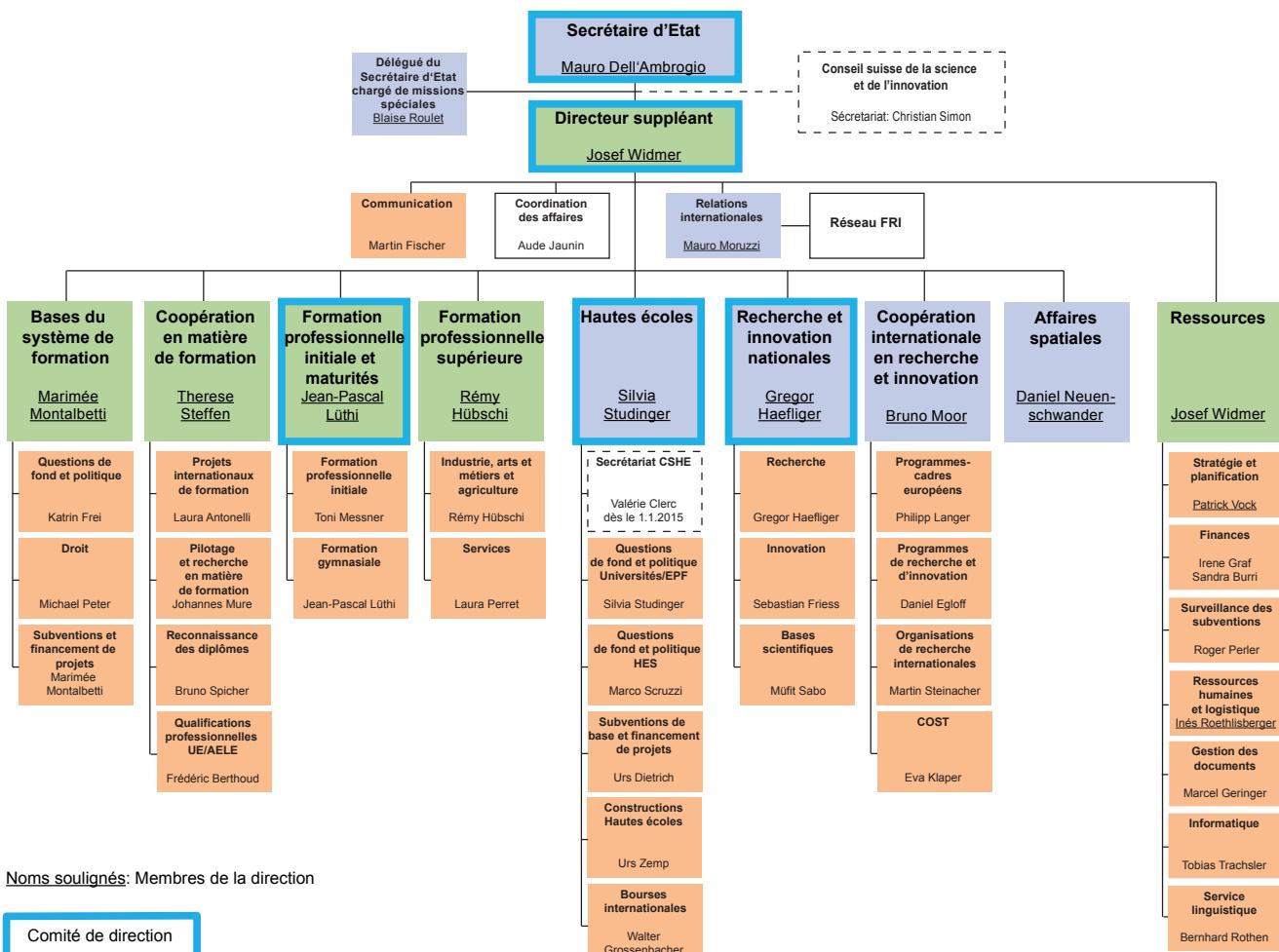
Dans cette réflexion, trois éléments doivent être pris en considération. D'abord, il faut savoir que des mesures de transition sont en préparation – reste à voir jusqu'à quel point elles pourront compenser le courant normal qui est rompu. Ensuite, il ne faut pas oublier que les échanges mutuels avec de larges parties du monde continuent à fonctionner sans accroc, et que leur potentiel est loin d'être épuisé. Enfin, et plus que jamais, une approche entrepreneuriale est de mise au plan institutionnel pour tirer le meilleur parti de la situation difficile que nous traversons – un parti qui, à moyen ou plus long terme, ne sera pas forcément le pire.

Mauro Dell'Ambrogio  
Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

## Formation professionnelle, éducation générale et hautes écoles

# Le SEFRI adapte son organisation

**Opérationnel depuis janvier 2013, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) adapte au 1<sup>er</sup> avril 2014 la structure de son organisation dans la perspective des futurs défis qu'il aura à relever. Les adaptations de l'organigramme concernent en premier lieu les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation générale et des hautes écoles.**



La restructuration du domaine de direction Formation professionnelle et éducation générale actuel prend en compte les nouvelles exigences et priorités des domaines en question. Elle permet de réunir tous les dossiers du degré secondaire II, de renforcer la formation professionnelle supérieure et de regrouper les unités axées sur une approche systémique et internationale.

Par anticipation sur l'entrée en vigueur début 2015 de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les divisions *Universités* et *Hautes écoles spécialisées* seront regroupées en une seule division

Hautes écoles qui abrera cinq unités ainsi que le secrétariat de la future Conférence suisse des hautes écoles.

Rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est le centre de compétence de la Confédération pour les questions de portée nationale et internationale liées à la politique en matière de formation, de recherche et d'innovation. Le SEFRI est dirigé par le secrétaire d'Etat Mauro Dell' Ambrogi qui se charge notamment des questions liées aux hautes écoles, à

la recherche et à l'innovation, aux relations bilatérales et au domaine spatial. Il est supplié par Josef Widmer en charge des divisions de la formation professionnelle et de l'éducation générale.

Le SEFRI compte près de 300 collaborateurs et encourage la formation, la recherche et l'innovation sur une base annuelle d'environ 4,5 milliards de francs.

### Contact

Martin Fischer, SEFRI  
Responsable de la communication  
☎ +41 31 322 96 90  
✉ martin.fischer@sbfi.admin.ch



## Monitorage de l'éducation

# Publication du deuxième rapport sur l'éducation en Suisse

**Le deuxième rapport sur l'éducation en Suisse vient de paraître. Il recense, sur plus de 300 pages, les connaissances actuelles sur le système éducatif suisse, de l'école enfantine à la formation continue. Celui-ci a été transmis aux mandataires de la Confédération et des cantons lors d'une conférence de presse à Berne, qui a eu lieu mi-février 2014.**

Le rapport sur l'éducation a été rédigé par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) d'Aarau, suite à une commande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

### Ouvrage de référence

Ce rapport sera dorénavant publié tous les quatre ans. Il est le fruit du monitorage de l'éducation, projet de longue haleine lancé par la Confédération et les cantons en exécution de l'art. 61a, al. 1, de la Constitution fédérale. Conformément à cette disposition, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation dans les limites de leurs compétences respectives.

### Un adulte sur trois est titulaire d'un diplôme de degré tertiaire

Le rapport sur l'éducation 2014 démontre qu'un adulte sur trois en âge de travailler est titulaire d'un diplôme de degré tertiaire (haute école ou formation professionnelle supérieure) en Suisse. Il y a dix ans, cela ne concernait qu'un adulte sur quatre. Ce sont essentiellement les pays anglo-saxons et d'Europe du nord qui affichent des taux supérieurs de diplômés des hautes écoles. Pour de telles comparaisons, il faut cependant prendre en considération le contexte du système de formation national. Dans le système dual suisse, la formation à certains métiers s'effectue au niveau du degré secondaire II et non pas au niveau du degré tertiaire, comme c'est souvent le cas dans d'autres pays (métiers du domaine de la santé et de l'assistance p.ex.).

Le niveau de formation de la population va continuer à augmenter dans les années à venir, ce qui s'explique entre autre par l'immigration de personnes qualifiées, qui contribuent à cette hausse. En même temps, les professionnels titulaires d'un diplôme de degré secondaire II sont et restent essentiels pour le marché du travail.

Le rapport sur l'éducation s'adresse à un public intéressé par les questions de formation ainsi qu'aux acteurs de ce domaine. Lors de la conférence de presse à Berne, le conseiller d'Etat Christoph Eymann et le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio ont souligné le rôle du rapport sur l'éducation. Celui-ci doit servir d'ouvrage de référence aux personnes désirant se forger une opinion sur les prestations du système éducatif suisse et à celles qui, tant au niveau communal, cantonal, intercantonal ou national, prennent des décisions concernant son développement.

### Conclusions du rapport sur l'éducation

Le rapport sur l'éducation présente des résultats, mais n'impose pas de lignes de conduite concrète aux acteurs en charge de la politique et de la planification de la

formation. Sur la base du premier rapport sur l'éducation publié en 2010, la Confédération et les cantons se sont entendus en 2011 sur plusieurs objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation au niveau intercantonal et national, que chacun met en œuvre dans les limites de ses compétences. Les objectifs fixés en 2011 portent sur: la poursuite de l'harmonisation de l'école obligatoire par les cantons, l'augmentation du taux de diplômés du degré secondaire II, l'organisation à long terme de l'accès aux hautes écoles universitaires par le biais de la maturité gymnasiale sans avoir à passer d'examen d'admission, une meilleure reconnaissance internationale des diplômes de la formation professionnelle supérieure, l'amélioration de l'attrait d'une carrière dans une haute école universitaire pour de jeunes chercheurs et la validation des prestations de formation acquises en-dehors de l'école.

Au cours des dernières années, les autorités compétentes de la Confédération et des cantons ont pris des mesures dans tous ces champs d'action. La réalisation de ces objectifs se fera sur du long terme et ne peut pas être déjà évaluée définitivement. Le rapport sur l'éducation 2014 contient des premières indications concernant l'avancée de ce processus.

Au cours des prochains mois, le SEFRI et la CDIP évalueront le rapport sur l'éducation 2014. Cette évaluation permettra d'examiner la situation actuelle par rapport aux objectifs fixés en 2011 et de déterminer si de nouveaux défis doivent être relevés dans l'espace suisse de formation au niveau national ou intercantonal.

### Contact

Johannes Mure, SEFRI

Suppléant du chef de l'unité Stratégie de l'éducation et coopération en éducation

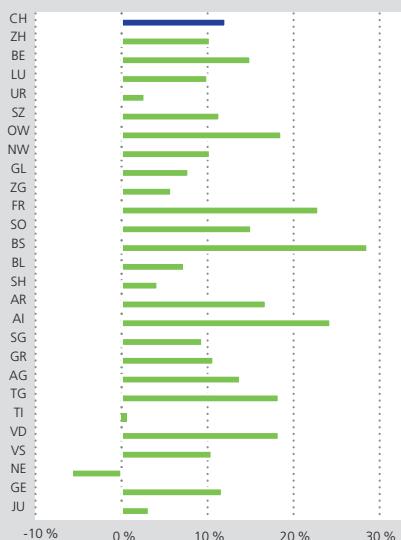
📞 +41 31 324 64 04

✉️ johannes.mure@sbfi.admin.ch

## Développement démographique: conséquences sur les niveaux de formation

Actuellement, le nombre d'élèurs dans l'ensemble de la population atteint un niveau historiquement bas qui devrait cependant augmenter à nouveau dans les années à venir. On constate déjà les premières tendances dans ce sens au niveau de l'enseignement préscolaire. D'après les pronostics pour 2021, le nombre d'élèves du degré primaire devrait augmenter de 10% à l'échelle nationale. En ce qui concerne le degré secondaire, une nouvelle augmentation du nombre d'élèves devrait être constatée dès 2017. D'importantes différences régionales et cantonales demeurent, comme c'est toujours le cas lors de changements démographiques.

Evolution des effectifs, degré préscolaire, 2011-2021  
Données: OFS (scénario de référence).



## Informations complémentaires

### Rapport sur l'éducation 2014

Le rapport sur l'éducation en Suisse 2014 a été publié en allemand, en français et en italien. Le rapport en anglais paraîtra au printemps (pas de version papier). La version papier coûte 60 francs.

La version électronique du rapport est accessible gratuitement. Il est possible de rechercher des termes dans le document électronique et les différentes pages du rapport peuvent être téléchargées ou imprimées en version PDF.

[www.skbf-csre.ch](http://www.skbf-csre.ch)

### Monitorage de l'éducation

[www.sbf.admin.ch/bild\\_monitoring\\_fr](http://www.sbf.admin.ch/bild_monitoring_fr)

## Entretien avec le prof. Stefan Wolter

# «Le rapport sur l'éducation offre une base de réflexion objective et factuelle sur les questions de formation»

**Sous la houlette du professeur Stefan Wolter, une équipe d'auteurs a été chargée de rédiger les quelque 319 pages, illustrées par 277 graphiques et agrémentées d'innombrables citations, qui composent le rapport sur l'éducation en Suisse 2014. Couvrant de manière compréhensible plusieurs centaines de thèmes en lien avec le système éducatif helvétique, il s'adresse non seulement aux décideurs du monde de la politique et de l'administration, mais également à toutes les personnes concernées par les questions de formation. Dans l'entretien qui suit, le professeur Stefan Wolter revient sur les spécificités qui distinguent ce rapport de ses homologues étrangers et sur les questions encore non résolues par les chercheurs en éducation.**

### A qui est destiné le rapport sur l'éducation?

Prof. Dr. Stefan Wolter: Le rapport sur l'éducation s'adresse en premier lieu à ses mandataires, à savoir les responsables de la politique de formation des cantons et de la Confédération.

A l'instar du précédent rapport sur l'éducation publié en 2010, le rapport 2014 entend servir d'ouvrage de référence à tous les milieux intéressés par les questions de formation. Outre l'intérêt des personnes travaillant dans le système éducatif, nous constatons qu'il suscite également celui des institutions et des acteurs qui ne traitent pas directement ces questions, mais peuvent ou doivent s'exprimer sur des sujets liés à l'éducation, comme c'est le cas des syndicats et des associations patronales. Nous recevons d'ailleurs de nom-

breuses éloges de la part de ces milieux, étant donné que le rapport sur l'éducation est pour eux la seule source proposant une synthèse des connaissances actuelles sur l'enseignement en Suisse.

Afin de faciliter une réflexion objective s'appuyant sur des faits concrets, le monde de la politique et les administrations chargées de la formation ont par ailleurs tout avantage à ce que le rapport sur l'éducation soit consulté par la majorité des milieux concernés.

**Quels résultats sont éloquents dans le domaine de la formation professionnelle, des gymnases et des hautes écoles? Certains chiffres ont-ils créé la surprise?**

Il n'appartient pas aux auteurs du rapport d'attirer l'attention sur les résultats les

plus significatifs, car ce serait déjà fixer des priorités politiques. De plus, notre mission se limitait à effectuer une analyse secondaire, c'est-à-dire à évaluer des informations déjà existantes. Nous étions par conséquent rarement étonnés des résultats. Tous les chapitres contiennent néanmoins quelques surprises, puisque l'analyse et l'interprétation de données et de travaux de recherche existants apportent toujours leur lot de connaissances nouvelles.

A titre d'exemple, citons les taux d'abandon parfois très élevés au niveau gymnasial. Les différences significatives qui existent entre les taux de maturité cantonaux ne laissent donc en réalité entrevoir qu'une partie des disparités. Si l'on considérait la proportion de jeunes qui tentent la filière gymnasiale après l'école obliga-

toire, les écarts seraient encore plus marqués. Ces différences ont non seulement un impact sur l'efficacité et l'efficience de la formation, mais également sur l'égalité des chances. A notre grand étonnement, la proportion de jeunes issus de familles universitaires qui entrent au gymnase malgré leurs résultats scolaires insuffisants se révèle bien plus élevée qu'on ne l'imaginait.

#### *A quelles questions le rapport sur l'éducation n'est-il pas en mesure d'apporter de réponses?*

Il existe hélas encore beaucoup trop de questions sans réponse. Comparé à ses homologues étrangers, le rapport sur l'éducation en Suisse présente toutefois l'avantage d'aborder ces questions non résolues de manière proactive. Nous ne nous contentons pas de les mentionner, mais expliquons également pour quelles raisons nous ne sommes pas en mesure d'y répondre, pourquoi il est primordial de les résoudre et ce qu'il faudrait faire pour y parvenir. En outre, nous proposons parfois des pistes de réflexion, en nous référant à des travaux de recherche étrangers.

En mettant l'accent sur ces questions non résolues, nous permettons aux décideurs du monde de la politique et de l'administration de déterminer s'ils souhaitent introduire les mesures nécessaires pour voir apparaître une réponse dans les futurs rapports. Le rapport sur l'éducation fait ainsi partie intégrante d'un processus de monitorage dynamique.

#### *Quels ont été les principaux défis à relever lors de l'élaboration du rapport sur l'éducation?*

L'un des trois principaux défis était d'offrir un tour d'horizon de l'ensemble des thèmes et aspects pertinents liés à chaque niveau de formation, le tout en quelques centaines de pages à peine. Par ailleurs, nous avons non seulement dû veiller à décrire les statistiques et travaux de recherche cités avec précision, mais aussi à vérifier l'exactitude des informations fournies.

Traiter plusieurs centaines de thèmes exigeant des connaissances générales, techniques et méthodologiques totalement différentes avec le soutien d'une équipe d'auteurs très réduite constituait le troisième défi de taille. Le nombre «idéal»

de places d'apprentissage, la répartition des sexes au sein du corps enseignant des universités et les compétences en langues étrangères ne sont que trois exemples de questions parmi les quelque 500 points abordés, qui illustrent bien l'éventail des thèmes que nous avons dû traiter.

#### *Qu'en est-il des fondements statistiques et de l'état de la recherche?*

On constate quelques améliorations comparé aux dernières années, mais cela n'est pas encore assez satisfaisant. En ce qui concerne les statistiques, nous espérons que la modernisation du système et l'introduction de l'identificateur permettant de suivre les parcours de formation individuels fourniront dans quelques années des bases statistiques solides nous évitant de recourir à des comparaisons croisées peu satisfaisantes.

Au niveau de la recherche, la priorité est de disposer d'un plus grand nombre de travaux s'appuyant sur des données représentatives pour étayer l'analyse des corrélations causales. Nous sommes en effet trop souvent confrontés à un manque d'études de cas représentatives, ce qui nous empêche d'apprécier la fiabilité des résultats. En d'autres termes, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si de tels résultats peuvent s'avérer utiles aux acteurs de la politique et de l'administration et devons donc renoncer à y faire référence.

#### *En quoi le rapport sur l'éducation 2014 se distingue-t-il du précédent rapport 2010 et de l'édition pilote 2006 ?*

Dans la version pilote parue en 2006, nous avions testé l'approche consistant à analyser le système éducatif par niveau et type de formation sur la base des cinq critères que sont le contexte, les institutions, l'efficacité, l'efficience et l'égalité des chances. Cette démarche a reçu une évaluation positive à l'échelle nationale et internationale. Nous avons donc poursuivi dans cette voie pour les rapports 2010 et 2014.

La particularité du rapport 2014 a été de conclure un premier cycle complet du processus de monitorage. En 2011, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le

Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'économie (DFE) avaient en effet fixé des objectifs communs en matière de politique de formation sur la base du rapport publié en 2010. Le rapport 2014 vise donc à évaluer la réalisation de ces objectifs. Les questions abordées dans ce dernier ne sont donc plus uniquement jugées importantes par ses seuls auteurs. Il appartient désormais aux décideurs des domaines de la politique et de l'administration de fixer de nouveaux objectifs et axes prioritaires au vu des résultats présentés dans le rapport 2014.



Le **professeur Stefan Wolter** est responsable de projet du rapport sur l'éducation en Suisse et directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) situé à Aarau. L'équipe chargée de la rédaction du rapport 2014 comportait sept auteurs.

Le CSRE est une institution commune de la Confédération suisse et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cette double identité vient du fait qu'en Suisse, la Confédération et les cantons se partagent la responsabilité du système éducatif.

#### **Informations complémentaires :**

✉ [www.skbf-csre.ch](http://www.skbf-csre.ch)

## Année de la formation professionnelle

# Rendre la formation professionnelle plus visible pour le grand public

**En 2014, la loi sur la formation professionnelle fête son dixième anniversaire. De concert avec les partenaires de la formation professionnelle, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) saisit l'occasion de cet anniversaire pour attirer l'attention du grand public sur le système de formation professionnelle duale et sur ses atouts.**



Le SEFRI veut saisir l'occasion des nombreuses manifestations prévues dans ce contexte pour mieux informer le public sur le système de formation professionnelle et notamment sur ses forces et ses atouts. L'objectif poursuivi par le SEFRI est de montrer l'apport de la formation professionnelle pour l'individu, l'économie et la société. Il souhaite aussi mettre en exergue l'engagement des cantons et des entreprises.

### Le logo «Année de la formation professionnelle»

A travers son effet de réminiscence, le logo crée un lien entre les divers acteurs de la formation professionnelle et les actions que ceux-ci engagent. Il a pour but de rendre plus visible la formation professionnelle en tant que tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail et d'accroître l'intérêt du public en faveur de la formation professionnelle.

Le logo a également pour rôle d'inviter un large public à visiter le site «[www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch)» afin de mieux lui faire connaître les acteurs concernés et leurs nombreuses activités ainsi qu'à leur présenter les atouts de la formation professionnelle. Il peut être utilisé à diverses fins:

- sur le papier à lettre et les enveloppes, dans le cadre de la correspondance et des échanges de mails;
- pour le publipostage, les dossiers ainsi que lors de conférences, de séminaires et de conférences de presse;
- pour la mise en ligne sur les sites internet des partenaires de la formation professionnelle avec un lien direct vers [www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch);
- pour l'insertion dans les signatures électroniques.

Les partenaires de la formation professionnelle qui souhaitent sensibiliser le grand public à leur engagement en faveur de la formation professionnelle 2014 peuvent télécharger le logo sous [www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch). Ils trouveront en outre à cet endroit la possibilité de commander des étiquettes autocollantes.

### Calendrier des manifestations 2014

Plusieurs manifestations mettront la formation professionnelle à l'honneur telles que les conférences sur les places d'apprentissage, les journées de la formation professionnelle, les salons des métiers et les journées d'information. Ces manifestations permettent de mieux faire connaître le système de formation professionnelle duale à l'échelle nationale et internationale.

Les personnes qui souhaitent organiser une conférence ou une autre manifestation en faveur de la formation professionnelle peuvent l'annoncer dans le calendrier prévu à cet effet sous [www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch).

### Renseignements

Gerda Lüthi, SEFRI

Responsable de projet, unité Questions de fond et politique

☎ +41 31 324 05 83

✉ gerda.luethi@sbfi.admin.ch

### Informations complémentaires:

✉ [www.formationprofessionnelle2014.ch](http://www.formationprofessionnelle2014.ch)

## Projet stratégique Formation professionnelle supérieure

# Le SEFRI lance un train de mesures pour consolider la formation professionnelle supérieure

**Conjointement avec les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI s'apprête à boucler un train de mesures qui intègre les divers volets du projet stratégique sur la formation professionnelle supérieure. Ces volets sont le financement des cours préparatoires, la reconnaissance internationale des titres suisses, l'augmentation de la perméabilité au sein du système de formation et la meilleure perception de la formation professionnelle supérieure dans le public. Les mesures seront précisées d'ici l'été afin de pouvoir faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil fédéral en août 2014.**

Ces différents points d'attaque avaient été identifiés lors de la session du groupe de réflexion de novembre 2013 où les résultats intermédiaires des travaux menés sur le nouveau mode de financement et le positionnement de la formation professionnelle supérieure avaient été discutés conjointement avec les partenaires de la formation.

### Financement des cours préparatoires: modèle axé sur la personne

Pour le financement, le SEFRI envisage un financement public des cours préparatoires aux examens fédéraux. Composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle, le groupe de travail a porté son choix sur un modèle de financement *axé sur la personne* qui permettrait d'alléger la charge financière des candidats par une aide publique, de favoriser le libre choix des offres (libre circulation d'un canton à l'autre) et d'accroître ainsi l'attrait des

examens professionnels fédéraux. Il est prévu de soumettre au Conseil fédéral en août 2014 une proposition en vue de la rédaction d'un projet de texte qui serait ensuite mis en consultation. Le Parlement pourrait se prononcer sur le projet en 2016 dans le cadre du message FRI 2017–2020 et le nouveau dispositif pourrait être mis en place dès 2017.

### Reconnaissance internationale: cadre national des certifications et complément anglais plus explicite

La mise au point d'un *cadre national des certifications* pour les diplômes de la formation professionnelle, ainsi que la délivrance d'un *supplément au diplôme* ou d'un supplément descriptif du certificat sont les moyens destinés à faciliter la lisibilité et la reconnaissance des titres de la formation professionnelle. Après avoir fait l'objet d'une audition en 2012, l'ordonnance sur le cadre national des certifications sera soumise au Conseil

fédéral en août 2014 en vue de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2014. La classification des titres doit ensuite intervenir dans les trois ans. Dans un premier temps, le cadre des certifications comprend uniquement des titres de la formation professionnelle. A moyen terme, le SEFRI poursuit l'objectif d'intégrer les diplômes universitaires et les titres de l'apprentissage non formel et informel dans un cadre global; la démarche est menée en collaboration avec les institutions du domaine des hautes écoles et les partenaires de la formation.

La discussion sur la reconnaissance internationale de la formation professionnelle supérieure est marquée par la demande de créer des titres «Professional Bachelor/Master» ou similaires pour la formation professionnelle supérieure, par analogie à la nomenclature de Bollogne. Cette revendication, avancée notamment par les milieux de la formation professionnelle, est contestée.

Le SEFRI a procédé à une analyse des chances et des risques inhérents à l'emploi de ce type de titres sous l'angle des conséquences pour le système de formation, le marché du travail et la perception internationale. L'analyse s'est fondée sur une vaste enquête menée auprès des départements RH des entreprises établies en Suisse, ainsi que sur une étude d'expert sur la systématique des titres. Ces études font apparaître que l'introduction d'un titre «Professional Bachelor/Master» pour la formation professionnelle serait inopportun. Elle créerait une confusion entre titres académiques et titres professionnels et ne ferait, en définitive, que favoriser la tendance souvent redoutée à «l'académisation» de la formation professionnelle supérieure. Plutôt que d'aller dans le



Le train de mesures visant à consolider la formation professionnelle supérieure se concentre sur le financement des cours préparatoires, la reconnaissance internationale des titres suisses, l'augmentation de la perméabilité au sein du système de formation et la meilleure perception de la formation professionnelle supérieure dans le public. Photo: SEFRI

sens d'une confusion ou d'un rapprochement avec les études universitaires ou HES, il convient donc de mettre en avant les atouts spécifiques et le caractère unique de la formation professionnelle supérieure pour mieux valoriser son statut (voir l'analyse sur la systématique des titres sur le site [www.hbb.admin.ch](http://www.hbb.admin.ch)).

Vu la prépondérance des risques et des inconvénients mis en lumière par ces analyses, le SEFRI renonce donc jusqu'à nouvel avis à introduire les titres «Professional Bachelor/Master» comme compléments des diplômes de la formation professionnelle supérieure. En revanche, l'effort portera sur le cadre national des certifications pour faciliter la reconnaissance internationale de la formation professionnelle supérieure. Le SEFRI travaille en outre sur une traduction anglaise plus lisible des titres. Cette traduction devra faire mieux ressortir le rattachement au degré tertiaire et l'orientation pratique de ces formations.

### **Plus grande perméabilité**

Le SEFRI cherche à encourager le dialogue entre les milieux de la formation professionnelle supérieure et les HES. Il s'agit notamment d'améliorer les interfaces entre ces deux segments du système de formation de degré tertiaire. L'effort doit porter notamment sur une plus grande transparence des conditions d'admission et des mécanismes de prise en compte des acquis pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure. Les résultats de ces études seront disponibles fin 2014.

### **Meilleure visibilité de la formation professionnelle supérieure**

Afin d'accroître la visibilité et la réputation des offres de la formation professionnelle supérieure auprès des publics cibles (apprenants, enseignants, entreprises étrangères, PME), les partenaires de la formation poursuivent une double stratégie. D'une part, une *campagne d'information* sera lancée en été 2014

en direction des publics cibles, notamment les apprenants, les enseignants, les entreprises étrangères et les PME. Un premier moment fort de la campagne sera marqué par une exposition spéciale sur la formation professionnelle supérieure qui aura lieu à l'occasion du premier championnat suisse des métiers SwissSkills 2014 à Berne. D'autre part, une *stratégie de marque* sera mise en place dès 2015 pour la formation professionnelle supérieure.

### **Contact**

Rémy Hübschi, SEFRI

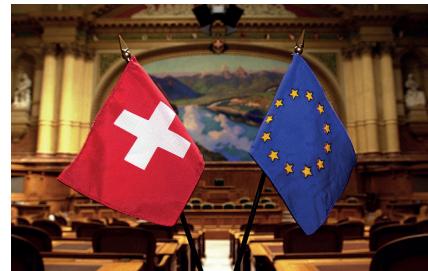
Chef de projet Formation professionnelle supérieure, dès le 1.4.2014: chef de la division Formation professionnelle supérieure

☎ +41 31 322 21 27

✉ [remy.huebschi@sbfi.admin.ch](mailto:remy.huebschi@sbfi.admin.ch)

### **Informations**

[www.hbb.admin.ch](http://www.hbb.admin.ch)



## **Programmes européens Erasmus+ et Horizon 2020 Solutions transitoires en cours d'élaboration**

**Le Conseil fédéral a pris acte de la décision de la Commission européenne de suspendre la participation de la Suisse aux programmes Erasmus+ et Horizon 2020 et de considérer la Suisse en 2014 comme un pays tiers. Le 7 mars, il a chargé le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) d'élaborer des solutions transitoires pour ces programmes.**

Pour la recherche et la formation en général, le Conseil fédéral souligne que la Suisse est l'une des plateformes d'excellence en Europe. Celle-ci contribue largement au positionnement de la recherche européenne dans son ensemble et il serait contre-productif de limiter la collaboration avec la Suisse dans ce domaine.

Le Conseil fédéral continue à travailler, y compris avec l'Union européenne, à la mise en œuvre coordonnée de la décision du peuple suisse du 9 février 2014 concernant l'initiative populaire contre l'immigration de masse, dans l'intérêt

des personnes touchées par les accords, qu'elles soient suisses ou européennes.

### **Formation: Erasmus +**

La Commission européenne a informé la Suisse qu'elle perdait le statut de pays participant au programme pour les appels à projets 2014. Une participation des institutions suisses comme partenaire de projet reste possible sous le statut de pays tiers (pays partenaire).

Le 7 mars 2014, le Conseil fédéral a mandaté le SEFRI d'élaborer sans délai une solution transitoire sur le mode de

participation indirecte qui prévalait antérieurement. Il s'agit concrètement de concevoir un mode de financement complémentaire sur le modèle de participation ayant cours avant 2011 et visant à encourager des personnes et des projets sur la base de critères d'évaluation et de financement spécifiques aux institutions suisses. Ce faisant, le Conseil fédéral entend maintenir la possibilité pour les Suisses de participer indirectement au programme européen d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport Erasmus+ 2014 - 2020. Le financement requis dans ce cadre se fonde sur l'article 2

des arrêtés fédéraux afférents (financement de la participation de la Suisse au programme d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport de l'UE 2014 - 2020). L'objectif déclaré du Conseil fédéral n'en reste pas moins de parvenir ultérieurement à une pleine association à Erasmus+.

### **Recherche et innovation: Horizon 2020**

La Commission européenne a informé la Suisse qu'elle est considérée, depuis le 26 février 2014, comme pays tiers également en ce qui concerne les propositions de projets de recherche dans Horizon 2020. Concrètement, cela signifie que les institutions suisses peuvent continuer à participer aux projets en tant que

partenaires, avec le statut de pays tiers (même en qualité de coordonnateur). Une participation à des projets individuels n'est en revanche pas possible en tant que pays tiers. Selon les déclarations de la Commission européenne, les chercheurs suisses pourront à nouveau répondre intégralement à tous les appels à propositions (projets individuels compris), dès que certaines conditions de politique européenne seront remplies.

Le Conseil fédéral est disposé à soutenir les chercheurs en Suisse qui, en 2014, rencontreront des difficultés dans la collaboration en matière de recherche ou en seront exclus en raison de la suspension des négociations sur le programme de recherche Horizon 2020. Le SEFRI a

été chargé d'élaborer une solution transitoire en 2014 pour le financement direct de chercheurs qui travaillent en Suisse dans des projets collaboratifs ou individuels s'inscrivant dans le cadre du programme Horizon 2020. Ce financement se fonde sur l'art. 2 de l'arrêté fédéral relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'Union européenne pendant les années 2014 à 2020 et qui prévoit qu'en cas de retard de l'association au programme, les financements prévus pour la contribution obligatoire au programme-cadre européen pourront être versés directement aux chercheurs pour une participation sur un mode projet par projet.

L'objectif déclaré reste l'association complète à Horizon 2020 dans les meilleurs délais, qui permettrait aux chercheurs de recevoir un financement européen direct dès le lancement proprement dit des projets à l'automne 2014.

### **Informations complémentaires et contacts**

Les informations utilisées dans cette contribution datent du 7 mars 2014. Sur son site Internet, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) publie en continu des informations relatives à l'état actuel de la situation. Vous y trouverez entre autres les coordonnées des personnes de contact ainsi que les marches à suivre selon les programmes destinés aux personnes directement concernées dans les domaines de la formation et de la recherche.

↗ [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch)



Le Conseil fédéral a chargé le SEFRI d'élaborer des solutions transitoires pour Erasmus+ et Horizon 2020. L'objectif déclaré n'en reste pas moins de parvenir ultérieurement à une pleine association à ces programmes. Photo: Université de Lucerne

## LE CHIFFRE



**43,4 %**

Depuis le début des années 2000, on constate une forte croissance de la recherche dans les HES. Ainsi, les prestations accomplies pour la recherche par le personnel des HES, mesurées en équivalents plein temps, ont été multipliées par cinq entre 2000 et 2012.

Le volume de la recherche est particulièrement important dans le domaine «Technique et technologies de l'information», qui absorbe 43,4% des coûts totaux de la recherche dans les HES. Ce phénomène est dû à la taille du domaine en question, mais aussi au fait qu'il entretient traditionnellement depuis de nombreuses années une collaboration étroite avec l'industrie en matière de recherche.

La recherche menée dans les HES se distingue en particulier par son lien avec la pratique, lequel se reflète notamment

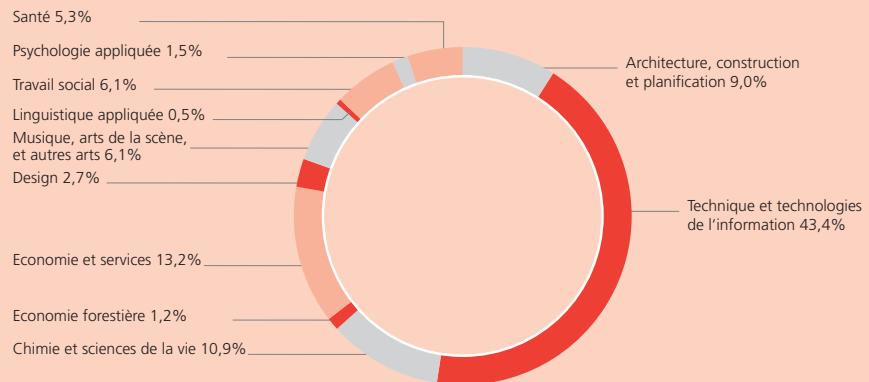
dans la part des fonds de tiers apportés par des partenaires de terrain ainsi que dans les contributions de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et de projets de l'UE; la part de la recherche fondamentale orientée vers l'application, principalement soutenue par le Fonds national suisse (FNS), est moindre. Son importance varie toutefois d'un domaine à l'autre.

### Informations complémentaires:

Publication de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées (Kfh) intitulée «Recherche dans les hautes écoles spécialisées»

↗ [www.kfh.ch](http://www.kfh.ch)

Coût total<sup>1</sup> de la recherche dans les HES en 2012



<sup>1</sup> Coûts d'exploitation (coûts DB 1-5) plus coûts infrastructurels analytiques

Source: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses / Reporting SBFI

## Publications du SEFRI

Le SEFRI publie différentes publications comme les faits et les données chiffrées dans le domaine de la formation professionnelle ou «L'enseignement supérieur et la recherche en Suisse». Parmi ces publications se trouvent également des études et des évaluations de projets.

Toutes les publications et les contributions du SEFRI sont téléchargeables sur son site Internet: [www.sbfi.admin.ch/publikationen\\_fr](http://www.sbfi.admin.ch/publikationen_fr). Vous pouvez par ailleurs commander les versions papier à l'adresse suivante [info@sbfi.admin.ch](mailto:info@sbfi.admin.ch).

## EXPERTISE



### Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

#### Expertise juridique sur le statut des institutions étrangères et privées du domaine des hautes écoles

Quel statut auront les établissements étrangers et privés au sein du domaine des hautes écoles dans le nouveau cadre juridique du domaine des hautes écoles, dont certains éléments sont encore en devenir, et quels droits et obligations engendre pour eux le nouveau régime. Sur demande du SEFRI, la professeure Astrid Epiney et Markus Kern de l'Institut de droit européen de l'Université de Fribourg ont réalisé une expertise juridique en la matière. Les conclusions de l'expertise seront intégrées aux

travaux concernant les nouvelles directives sur l'accréditation, conformes à la LEHE. Le groupe de travail «Directives d'accréditation» s'occupe de ces travaux.

## IMPRESSIONUM

Editeur: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Effingerstrasse 27, 3003 Berne

[info@sbfi.admin.ch](mailto:info@sbfi.admin.ch), [www.sbfi.admin.ch](http://www.sbfi.admin.ch)

Rédaction: Dani Duttweiler, Martin Fischer

Graphisme: Communication

Imprimerie: OFCL

Langues: d et f (imprimé), e et i  
(format numérique)

ISSN 2296-3685

### Informations complémentaires

L'expertise juridique a été publiée en allemand et en français sur le site Internet du SEFRI.

↗ [www.sbfi.admin.ch/hfkg\\_studie\\_fr](http://www.sbfi.admin.ch/hfkg_studie_fr)

### Groupe de travail «Directives d'accréditation»

↗ [http://www.oaq.ch/pub/fr/01\\_00\\_00\\_home.php](http://www.oaq.ch/pub/fr/01_00_00_home.php)